

Séance extraordinaire du 25 janvier 2016



2016-01
30

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 25 janvier 2016 à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Sont absents à cette session:

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 19 janvier 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, Monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - SUJETS À DISCUTER
 - 04.01 - Adoption du règlement # 475-2016
- 05 - VARIA
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

2016-01
31

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Adoption du règlement # 475-2016

ATTENDU les démarches de la municipalité La Guadeloupe, effectuées auprès du ministère des affaires municipales et de l'organisation du territoire, afin d'obtenir des précisions quant à l'application de l'article 244.44 de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU le rapport de la direction générale sur cette rencontre et les documents déposés lors de la séance spéciale du 2016-01-21;

ATTENDU la volonté de la municipalité d'abaisser progressivement les taux variés des catégories non résidentielle et industrielle;

ATTENDU qu'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no 5, M. Frédéric Poulin, lors de la séance spéciale du 2016-01-21;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 475-2016 intitulé :

Règlement 475-2016 modifiant le règlement numéro 471-2016 (Taxation 2016)

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 3.2 du règlement 471-2016 est modifié de la façon suivante :

- **Le taux des immeubles non résidentiels** passe de 1.75\$/100\$ d'évaluation à 1.60\$ / 100\$ d'évaluation;
- **Le taux des immeubles industriels** passe de 1.75\$/100\$ d'évaluation à 1.92\$/100\$ d'évaluation;

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion :

2016-01-21

Adoption du règlement :

2016-01-25

Adoptée unanimement

Rosaire Coulombe
Maire
trésorier

Marc-André Doyle
Directeur général et sec.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2016-01
32**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h10

Rosaire Coulombe, maire

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.